

Fiches pratiques - Entretenir et renouveler les talus plantés à Varengeville-sur-mer

➔ FICHE 1/3

Prendre soin des arbres existants

Les talus plantés sont une composante majeure du paysage de Varengeville-sur-Mer. En plus de leur valeur patrimoniale, ils présentent de nombreuses qualités qui justifient de les préserver (effet brise-vent, intérêt pour la biodiversité, gestion des eaux pluviales...). Or, l'évolution des modes de vies et le changement climatique rendent parfois difficile la cohabitation avec les grands arbres. Ces fiches pratiques vous apporteront des connaissances et des conseils techniques pour vous aider dans la gestion et le renouvellement de vos talus plantés.

➔ Objectifs

Cette première fiche aborde les questions liées à l'entretien et au maintien en bonne santé des arbres sur les talus plantés. Elle propose notamment des recommandations pour préserver le système racinaire des arbres et présente les bonnes pratiques de taille et d'élagage qui doivent être respectées pour assurer leur longévité.

➔ Contexte

Les vieux arbres des talus de Varengeville-sur-Mer sont, en grande partie, plus que centenaires. Ces arbres ne sont pas systématiquement dangereux, bien au contraire. Arrivés à maturité, ils sont la source de nombreuses aménités et de bénéfices :

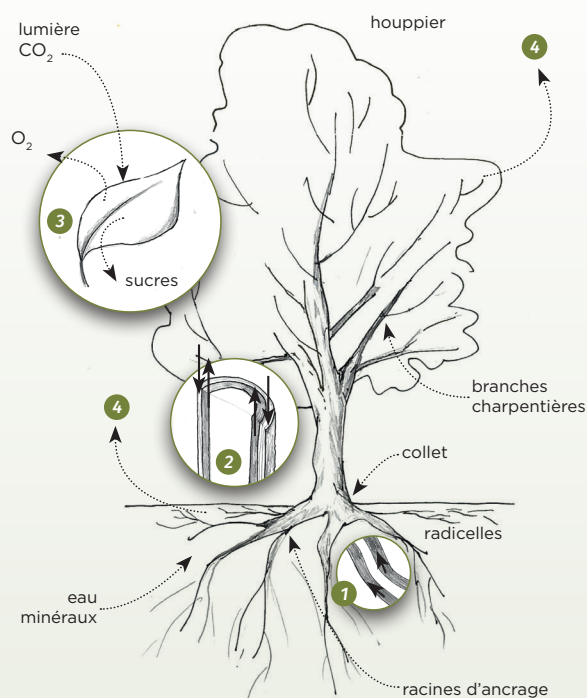
- captation du CO₂, amélioration de la qualité de l'air,
- infiltration et amélioration de la qualité de l'eau,
- vie biologique et enrichissement minéral et organique du sol,
- régulation du climat local, effet brise-vent,
- intérêt pour la flore et la faune sauvages,
- intérêt paysager, valeur culturelle...

Malgré ces atouts, le voisinage des grands arbres est parfois vécu comme une contrainte, ce qui motive des opérations lourdes d'élagage, voire d'abattage. L'abattage est traumatisant à l'échelle du paysage et les élagages inadaptés accélèrent le dépérissement des grands arbres en les rendant vulnérables aux maladies. Les arbres ainsi affaiblis deviennent alors dangereux. Des pratiques adaptées et respectueuses des arbres permettent cependant de les préserver tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes.

L'arbre, un être vivant

Avant toute intervention, il faut se rappeler que l'arbre est un être vivant. Il prélève dans son environnement proche les éléments dont il a besoin pour grandir, lutter contre les maladies et se maintenir en bonne santé (schéma ci-contre). Ses branches et ses racines lui permettent de capter, dans l'air et le sol, les éléments dont il a besoin. C'est pourquoi elles doivent être particulièrement respectées : toute perturbation de l'environnement proche de l'arbre doit être évitée au maximum car elle peut entraîner une dégradation rapide de son état de santé.

Le fonctionnement de l'arbre



1. Captation de l'eau
et des sels minéraux
par les racines et
fabrication de la sève
brute ;

2. Sens montant :
transport de la sève
brute par l'aubier
(bois vivant) et
alimentation des
feuilles ;

Sens descendant :
transport de la sève
élaborée par le liber
(écorce interne) et
alimentation des
cellules de l'arbre
(croissance) ;

**3. Production de sève
élaborée** contenant
des sucres par la
photosynthèse ;

4. Évaporation par
la ramure de l'eau
captée par les racines
(transpiration) et
régulation du climat
local.



À SAVOIR

La présence du talus favorise un meilleur ancrage des arbres (notamment ceux à système racinaire traçant) car il les oblige à développer leurs racines en profondeur.

La soudure des racines entre différents sujets d'une même espèce (l'anastomose racinaire) renforce plus encore l'ancrage et la stabilité des arbres en liant les systèmes racinaires les uns aux autres. Ce phénomène est très fréquent sur les talus densément plantés de hêtres. Cependant, il peut être une voie de propagation des agents pathogènes.

1. Garder ses arbres en bonne santé

➔ Respecter leur système racinaire

L'espace occupé par les racines de l'arbre dans le sol est au moins égal au volume occupé par ses branches. Selon l'espèce, l'exposition, la taille du tronc, il peut même s'étendre jusqu'à trois fois la hauteur de l'arbre!

Le système racinaire est composé de grosses racines ligneuses qui assurent l'ancrage de l'arbre dans le sol et le transport de la sève, ainsi que d'un « chevelu » dense de racines qui captent l'eau et les minéraux du sol et permettent des échanges gazeux.

Toute altération du système racinaire peut entraîner une dégradation de son état sanitaire, souvent irréversible. C'est pourquoi il est préférable d'éviter tous travaux à proximité des talus plantés. Les blessures causées aux racines sont des portes d'entrée pour les agents pathogènes (champignons, bactéries, insectes) qui peuvent engendrer la pourriture de racines. Certains champignons comme le polypore géant ou l'ustuline sont de redoutables destructeurs. Moins bien ancré au sol, l'arbre peut basculer.

Travaux à proscrire

- **Le compactage du sol** par le passage de véhicules lourds le long du talus ou le piétinement du bétail : il réduit la porosité et la capacité drainante du sol et cause l'asphyxie des racines. De plus, il accélère l'érosion du talus.
- **Le remblaiement** par apport de terre sur le talus : il provoque également l'asphyxie racinaire. Lors de restauration de talus dégradés, veiller à ne pas recouvrir les racines ni enterrer le collet des arbres vivants.
- **Le décaissement et le travail du sol** avec des outils tranchants : le creusement d'une tranchée à proximité du talus ou un travail du sol important (sous-soleuse, motobineuse...) détruit une partie du chevelu racinaire et occasionne des blessures aux racines. La coupe des racines réduit l'alimentation en eau de l'arbre et met en péril son ancrage. Plus le diamètre des racines sectionnées est grand, plus les dégâts sont importants.
- **La modification de l'alimentation en eau** par le comblement d'un fossé, la réalisation d'un drainage pouvant assécher le sol à proximité de l'arbre, la dérivation d'eau vers le talus causant un engorgement du sol et une asphyxie racinaire...

➔ Respecter le tronc et le houppier

Naturellement, les arbres adultes n'ont pas besoin d'être taillés! La taille et l'élagage privent l'arbre d'une part de sa masse foliaire et de ses réserves nutritives contenues dans l'aubier. Affaibli, l'arbre manque d'énergie pour cicatriser ses plaies et est plus vulnérable aux attaques d'agents pathogènes. La taille des arbres adultes ne doit donc être pratiquée que si cela est vraiment nécessaire : pour adapter leur morphologie aux contraintes du site ou s'ils représentent un danger pour les biens et les personnes.

3 types de tailles sont envisageables

- **La taille de mise en sécurité**: suppression du bois mort, des branches mal implantées ou cassées...
- **La taille de mise au gabarit**: adaptation du houppier à une situation contraignante (proximité d'une route fréquentée par des engins de grands gabarits, d'une habitation, de lignes électriques...),
- **La taille d'éclaircie**: réduction de la prise au vent d'un arbre affaibli, de l'ombre portée d'un houppier...



⚠ Exemple de situations à éviter :

1. Talus piétiné par les animaux et érodé.
 2. Pied de talus érodé par le passage des véhicules.
- Protéger le pied des talus contre le piétinement, le compactage et l'érosion qui fragilisent l'ancrage et les racines des arbres : clôtures pour le bétail, chasse-roues... (voir fiche 3).**

⚠ Exemple de conséquence d'une blessure racinaire :

3. Sur cet arbre qui vient d'être abattu, on observe que des blessures occasionnées sur les racines ont mis à nu le bois.
4. Sur la souche, on observe que des pourritures se sont développées et sont remontées à l'intérieur du tronc (zone claire marbrée de noir).



- ⚠ Exemple de taille de mise au gabarit : certaines branches charpentières de ce chêne ont été supprimées pour permettre la construction d'une extension.



- ⚠ Exemple de taille d'éclaircie (ou « élagage doux ») : le houppier de ce hêtre a subi une taille d'éclaircie justifiée par la proximité des habitations.

Comment tailler ?

L'arbre dispose de défenses naturelles basées sur la production de substances antiseptiques, l'établissement de barrières autour des zones infectées (la «compartmentation») et le recouvrement des plaies grâce au bourrelet cicatriciel. L'efficacité de ces défenses varie selon les espèces et la vigueur des sujets. Les défenses naturelles ne sont pas toujours suffisantes pour contrecarrer les effets de blessures importantes. Or, la taille met à nu le bois, l'exposant directement aux attaques extérieures. Elle doit donc être raisonnée et respecter l'intégrité de l'arbre en se faisant de manière à permettre un recouvrement rapide de la plaie par le bourrelet cicatriciel (en 2 à 3 ans).

Respecter quelques « règles »

- **1 Éviter la coupe des branches de diamètre supérieur à 5 cm.** Celles-ci auront du mal à cicatriser **A**
- **2 Toujours raccourcir une branche au ras d'un rameau servant de tire-sève** de diamètre au moins égal à la moitié de la branche à supprimer. Ne pas laisser de chicot (moignon de branche qui dépérit, porte d'entrée pour les agents pathogènes) **B**
- **3 Respecter la position et l'angle de coupe**, pour ne pas altérer la ride d'écorce et le col de la branche. Ne pas couper au ras du tronc **C**
- **4 Effectuer des coupes franches et nettes** en sectionnant les branches lourdes en deux temps, pour éviter l'arrachement de l'écorce **D**
- **Ne pas supprimer plus de 1/3 du houppier** pour maintenir un équilibre branches/système racinaire. Sinon, l'arbre réagira en développant de nombreux rejets vigoureux.
- **Désinfecter les outils entre chaque arbre** (ou entre chaque chantier) pour éviter la contamination en cas de maladie sur l'un d'entre eux.
- **Ne pas recouvrir les plaies d'enduit protecteur** de type mastic à cicatriser ou goudron de Norvège, des études ayant montré l'inutilité, voire la nocivité de cette pratique.
- **Pratiquer la taille d'entretien en hiver**, lors du repos végétatif, en dehors des périodes de neige ou de gel.

Attention : Certaines essences supportent moins bien la taille : le hêtre, le merisier, le marronnier, le bouleau...

Proscrire les tailles drastiques

Les tailles drastiques sont à proscrire car elles rendent dangereux des arbres sains et les condamnent à mourir rapidement. Les plaies de grande surface ne cicatrisent jamais complètement. Le bois mis à nu est infecté par des agents pathogènes et pourrit en creusant des cavités qui s'élargissent chaque année et qui peuvent s'étendre jusqu'à la base du tronc.

- **Ne pas «étêter» un arbre adulte** en supprimant son houppier.
- **Ne pas raccourcir ou couper au ras du tronc les branches charpentières** sur toute la hauteur de l'arbre («ravalement» ou «rapprochement») si elles sont de grosses sections.



1 Éviter la taille de grosses branches

Branches de diamètre < 5 cm : **OUI**

Branches de diamètre > 5 cm : **NON**

Après quelques années...

Branches bien cicatrisées : recouverte par le bourrelet cicatriciel

Branches mal cicatrisées : risque de formation de cavité

2 Raccourcir une branche au ras d'un tire-sève

1. Taille de la branche au ras et en parallèle d'un tire-sève : **OUI**, la plaie est recouverte d'un cal

2. Taille éloignée de la base du tire-sève : **NON**, risque de formation d'un chicot

3 Couper perpendiculairement à la branche et proche de la ride

1. Taille proche de la ride et perpendiculaire à la branche : plaie bien cicatrisée

2. Taille trop éloignée de la ride : risque de formation d'un chicot

3. Taille parallèle au tronc : suppression de la ride et du col de la branche, risque de pourrissement

4 Couper les grosses branches en deux temps

Taille d'une branche de gros diamètre en deux temps : **OUI**, préservation du col de la branche, cicatrisation rapide

Taille d'une branche de gros diamètre en une seule fois : **NON**, risque de déchirement du col de la branche, cicatrisation difficile



➔ **Exemple de taille radicale : l'étêtage et la coupe des branches sur les troncs ont provoqué la pousse de nombreux rejets et la pourriture du bois. Après quelques années seulement, ces chênes dépérissent prématurément et certains sont devenus dangereux.**

À QUI S'ADRESSER ?

L'entretien des vieux arbres (taille, élagage, haubannage, abattage...) est une opération délicate qui nécessite l'expertise de professionnels qualifiés. **Adressez-vous à des élagueurs-grimpeurs diplômés et assurés pour ce type de travaux.**

Plusieurs certifications existent : certificat de spécialisation « Taille et soins des arbres », titre de qualification E 140, E 141 ou E 142 QualiPaysage, adhérent au Cercle de qualité de l'arboriculture ornementale SEQUOIA...

2. Évaluer leur état de santé

→ Surveiller ses arbres

Il est essentiel d'observer régulièrement ses arbres pour suivre l'évolution de leur état de santé et pouvoir anticiper les situations dangereuses (chute de branche, rupture du tronc...).

Les photographier régulièrement

Si des arbres semblent sains en apparence, les photographier chaque année en différentes saisons peut permettre de repérer plus facilement tout changement qui pourrait être le signe d'un problème sanitaire ou d'un dépérissement: changement de couleur, de taille ou de densité du feuillage, aspect du houppier en hiver, chute précoce des feuilles, « descente » de cime (réduction de la densité des feuilles et des rameaux sur la cime, apparition de nombreux gourmands en partie basse du tronc)... Ces éléments pourront faciliter le diagnostic ultérieur de pathologies et la détermination de leur cause par un professionnel.

Effectuer un examen visuel régulier

Observer attentivement les racines, le tronc et le houppier pour détecter la présence d'anomalies ou de pathologies plus ou moins graves. L'observation doit idéalement se faire en différentes périodes: en hiver, les blessures et le bois mort apparaissent plus facilement; l'été permet de repérer une « descente » de cime tandis que l'automne est propice pour voir les fructifications de champignons comme le polypore géant. Taille des feuilles réduite, bois mort dans le houppier, branches cassées, chicots, plaies mal cicatrisées, décollement d'écorce, pourritures internes, cavités à la base du tronc, blessures, champignons... doivent inviter à être vigilant et à consulter un professionnel compétent.

→ Faire réaliser un diagnostic phytosanitaire

L'expertise sanitaire, réalisée par un professionnel, est un outil efficace pour juger de la dangerosité potentielle d'un arbre. Seul un spécialiste ayant une bonne connaissance de l'arbre, de son fonctionnement, des maladies et des parasites, pourra réaliser un diagnostic de l'état sanitaire et de la tenue mécanique de l'arbre, sur la base d'un examen visuel et à l'aide d'outils spécifiques. Arboristes-conseils et élagueurs-grimpeur pourront réaliser ce diagnostic et proposer des prescriptions pour prolonger la longévité d'un arbre ou lui redonner de la vigueur: coupe de bois mort, taille adaptée, pose d'un mulch, mise en défend, haubanage... Le haubanage, qui vise à soutenir des branches affaiblies, est, par son coût, souvent réservé aux arbres isolés ou remarquables.

À SAVOIR

Certaines assurances prennent en charge tout ou partie du coût de l'expertise. Renseignez-vous auprès de votre assureur. N'hésitez pas à faire réaliser ce diagnostic, il vous aidera à préserver votre patrimoine arboré.



↑ Bois mort lié à la chute d'une branche.



↑ Coupe non cicatrisée avec formation de pourriture.



↑ Plaie due à l'arrachement d'une branche.



↑ Décollement de l'écorce suite à un étéage.



↑ Cavité interne liée à une pourriture.



↑ Fructifications de Polypore géant.

3. L'abattage: l'ultime solution

L'abattage ne doit intervenir qu'en dernier lieu, seulement si l'arbre met directement en péril les biens ou les personnes (proximité d'une route, d'habitations, d'un équipement public, de réseaux...).

Si certains arbres représentent un danger, il ne faut pas généraliser cette réalité à tous les vieux arbres, même sénescents. Beaucoup ont encore de belles années devant eux! C'est pourquoi, au sein d'un alignement, seuls les arbres dangereux seront abattus. Les arbres sains devront être préservés le plus longtemps possible. Une bonne connaissance de l'état de santé de son patrimoine arboré est nécessaire pour éviter les coupes rases injustifiées et assurer le renouvellement des arbres sur le long terme.



À SAVOIR

De nombreux talus plantés de Varengueville sont classés en Espaces Boisés Classés. Leur abattage est soumis à une demande d'autorisation (Déclaration Préalable à déposer en mairie), et leur replantation est obligatoire!